

Paru dans l(es) édition(s): LODEVE,BEZIERS,NIMES,SETE,LOZERE,RODEZ,LUNEL,GARD RHODANIEN,MILLAU,CARCASSONNE,MONTPELLIER,ALES,NARBONNE,CATALAN

## Délégué régional de la **Fédération** des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France « Le permis est mort »

3 QUESTIONS À... Jean-Claude CHAULET  
Délégué régional de la Fédération des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France « Le permis est mort »

Avec cette charte, le projet d'un permis de pêche en mer est-il enterré ? En principe, le permis de pêche en mer est mort. Ils ont compris que cela ne servirait à rien : Jean-Louis Borloo l'a dit. Ça n'empêcherait pas le braconnage. Au Portugal, par exemple, ils ont mis en place le permis et l'ont retiré. Car les gens vendaient leur bateau : c'est un poids économique en moins... A la place du permis, nous avons négocié une autorisation de pêche. Valable pour tous, pêcheurs à pied ou en bateau, y compris pour les occasionnels. L'idéal serait de la demander par internet. Pour l'instant, on ne sait pas qui s'en occuperait et qui paierait pour la diffusion de la documentation sur les règles à respecter. Quelle est la mesure la plus sensible ? Le marquage des poissons, c'est la

mesure la plus contraignante. Il s'agit de contrer la vente illicite. Certaines ONG et pêcheurs professionnels voulaient marquer tous les poissons... Nous, on demande une mesure logique, c'est-à-dire marquer uniquement les poissons dont la valeur est importante, comme les daurades. En coupant juste le haut de la nageoire caudale. La charte a été approuvée par tous les partis. Et après ? Cette charte n'est pas un aboutissement, c'est le départ de plein de choses. Elle montre déjà que la pêche de loisir a son importance. On va tout faire pour la promouvoir. Après, il faudra entretenir plus de concertation avec les pouvoirs publics. On veut que tout soit négocié. Avec un seul interlocuteur, bien défini.